

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18066481

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

12 AVR. 2018

P.O. Le greffier,

Greffe

N° d'entreprise : 0477.758.751

Dénomination

(en entier) : KS RESEARCH

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Cour Lemaire, 16 à 4651 Herve (Battice)

Objet de l'acte : Entrée en fonction - Sortie de fonction d'administrateurs

Extrait analytique du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2018.

Le mandat d'administrateur de M. Edward ROSSI a pris fin le 13 mars 2018.

M. Edward HERMAN, domicilié 11358 Monier Park Place à Rancho Cordova, CA 95742 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé administrateur le 13 mars 2018. Son mandat expirera au terme de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023.

L'assemblée générale donne procuration à Madame Michelle MAGNEE, et à Monsieur Guy LINCE, expert-comptable, représentant la SPRL. Guy LINCE, administrateur délégué de la S.A. AXIOME, dont le siège social est sis Avenue du Parc, 40 à 4650 - CHAÎNEUX, chacun agissant seul et tous deux avec faculté de substituer, pour effectuer, au nom de la Société, toutes les formalités administratives légalement requises et signer tout document nécessaire à la publication de la résolution qui précède aux Annexes du Moniteur belge, et effectuer toute démarche utile ou nécessaire y afférente.

Pour extrait analytique conforme,

Extrait analytique du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2018

M. Edward HERMAN est nommé Président du conseil d'administration, avec effet immédiat.

Le conseil d'administration donne procuration à Madame Michelle MAGNEE, et/ou à Monsieur Guy LINCE, expert-comptable, représentant la SPRL. Guy LINCE, administrateur délégué de la S.A. AXIOME, dont le siège social est sis Avenue du Parc, 40 à 4650 - CHAÎNEUX, chacun agissant seul et tous deux avec faculté de substituer, pour effectuer, au nom de la Société, toutes les formalités administratives légalement requises et signer tout document nécessaire à la publication de la résolution qui précède aux Annexes du Moniteur belge, et effectuer toute démarche utile ou nécessaire y afférente.

Pour extrait analytique conforme

Michelle MAGNEE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).